



Responsabilité contractuelle : définition, conditions et aménagements conventionnels

Actualité législative publié le **01/01/2026**, vu **124 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA](#)

Par Maxime Bizeau, Avocat de formation, diplômé de l'école d'avocats du Barreau de Paris

Définition de la responsabilité contractuelle

La responsabilité contractuelle est, avec la [responsabilité délictuelle](#) (ou responsabilité extracontractuelle), un des deux pans de la responsabilité civile.

SOURCE ET DE PLUS :

<https://fiches-droit.com/responsabilite-contractuelle>